

COMITE DEPARTEMENTAL SPORT BILLARD DU PAS
DE CALAIS

Règlement Individuelle

½ CD62 Artois



Saison :
2015-2016

Table des matières	2
<u>Article 1 – Durée</u>	3
<u>Article 2 – Nombre de Billard</u>	3
<u>Article 3 – Formule Sportive</u>	3
<u>3.1 – Généralités</u>	3
<u>3.2 – Nombre et Ventilation des Joueurs</u>	3
<u>3.3 – Déroulement d’une Poule</u>	3
<u>3.4 – Points de Ranking</u>	3
<u>3.5 – Joueurs Nouveaux</u>	3
<u>3.6 – Cas Partiliers</u>	4
<u>Article 4 – Engagement</u>	4
<u>4.1 – Formalités</u>	4
<u>4.2 – Joueurs Forfaits</u>	5
<u>4.3 – Ordre des Inscriptions pour le 1er Tournois</u>	5
<u>4.4 – Ordre des Inscriptions pour les Tournois Suivant</u>	5
<u>Article 5 – Direction de Jeu et Arbitrage</u>	5
<u>Article 6 – Intendance et droit de table</u>	6
<u>Article 7 – Convocations des Joueurs</u>	6
<u>Article 8 – Suivi Sportif</u>	6
<u>Article 9 – Déroulement des Tournois</u>	6
<u>9.1 – Disciplines Retenu</u>	7
<u>9.2 – Distance</u>	7
<u>9.3 – Nombre de Tournoi et Classement</u>	7
<u>Article 10 – Classement Final</u>	7
<u>Article 11 – Qualifications</u>	7
<u>11.1 – Tournois Artois</u>	7
<u>11.2 – Barrage Artois</u>	7
<u>11.3 – Finale Départementale du Pas de Calais</u>	8

Article 1 – Durée

-Le dimanche ou le samedi matin à partir de 08h30 jusqu'en fin de matinée. Deux tournois, dont le premier, se déroulent systématiquement un dimanche matin.

Article 2 – Nombre de billards

-Autant de billards que de multiples de 3 joueurs.

Article 3 – Formule Sportive

3.1 - Généralités

-Distance : - Complète

-La tenue des joueurs devra être conforme aux dispositions du Code Sportif FFB.

-Tous les joueurs doivent être présents à 8h30. Un retard non justifié entraîne obligatoirement l'exclusion du tournoi.

3.2 – Nombre et Ventilations des joueurs

-Dès que le nombre d'inscriptions au 1er tournoi est au moins égal à cinq, autant de poules que de multiples de 3 joueurs sont constituées en fonction des moyennes des joueurs, à chaque 1er tournoi de la saison. Selon le classement Ranking à partir du 2ème tournoi.

-Les joueurs sont ventilés par les responsables format, selon la méthode décrite en annexe 1.

-Les joueurs têtes de série, sont affectés aux poules qui correspondent à leur classement, exemple : TS1=POULE1, TS2=POULE2, TS3=POULE3, puis par le système du serpent in sans tenir compte de l'appartenance des joueurs du même club.

3.3 – Déroulement d'une poule

-Les matchs de poules se déroulent en non-stop. 1er tour de jeu joueur : 1 contre joueur 2, 2ème tour de jeu : TS contre le perdant du 1er tour, 3ème tour de jeu : TS contre le gagnant du 1er tour. Dans le cas où la poule est constituée de 2 joueurs d'un même club, ces 2 joueurs se rencontrent au 1er tour de jeu. Dans l'hypothèse d'une poule de 2 joueurs seulement, ces 2 joueurs se rencontrent 2 fois avec le concours d'arbitre désigné par le club organisateur.

3.4 – Points de Ranking

-Points accordés au classement Ranking: Les vainqueurs des poules marquent chacun 3 points au classement Ranking. Les seconds de poules marquent chacun 2 points au classement Ranking. Les troisièmes de poules marquent chacun 1 point au classement Ranking. A ces points, seront ajoutés les points de matches soit +2 par match gagné, +1 par match nul.

-Les joueurs à égalité aux points de Ranking, sont départagés par la moyenne générale, puis par la meilleure moyenne particulière et enfin la meilleure série.

3.5 – Joueurs nouveaux

-Les nouveaux joueurs seront affectés directement à la suite des Têtes de Séries.

-Le joueur nouveau qui réalise, lors de son premier tournoi, une moyenne générale supérieure à la catégorie, est d'office rétrogradé à la dernière place de sa poule, au profit des autres joueurs de la dite poule. En cas de confirmation de dépassement de la moyenne à l'issue du second tournoi, moyenne

générale calculée sur l'ensemble des deux tournois, le joueur serait bien entendu exclu de la compétition pour cause de surclassement.

-Un joueur nouveau qui réalise une moyenne générale inférieure à la catégorie, y reste pour la saison en cours.

3.6 – Cas Particuliers

Tournoi restreint (4 – 3 – 2)

Il peut arriver qu'au jour J du T3 ou T2 le nombre de joueurs soit inférieur à cinq; le R F et le D J veilleront à ce que soit pratiquée la formule habituelle « tournoi » :

Nombre de joueurs présents Nombre de poules Formule

Nombre de Joueurs Présents	Nombre de Poules	Formule
4	2 (2X2)	Normale Tournoi soit 2 matches
3	1	Tournoi Normale
2	1	Normale Tournoi soit 2 matches

Poule unique

-Si le nombre d'inscriptions au 1er tournoi est inférieur à cinq, la formule de poule unique est retenue.

Hormis les joueurs inscrits dès le 1er tournoi, aucun autre joueur ne peut participer à cette compétition.

** Les joueurs inscrits au 1er tournoi, ont l'obligation de rencontrer chacun de leurs adversaires et par conséquent, doivent se présenter aux différents jours prévus à cet effet. Tout joueur ne respectant pas cette règle, quel que soit le motif, est disqualifié. Tous ses matchs déjà joués sont annulés. Néanmoins, les performances de ses adversaires sont retenues pour calculer uniquement une moyenne.

Voici les formules retenues :

-2 joueurs inscrits, pas de compétition, les 2 joueurs sont qualifiés d'office pour la finale départementale.

-** 3 joueurs inscrits, poule unique, les 3 joueurs se rencontrent 2 fois en deux ½ journées (2 dimanches).

-4 joueurs inscrits, poule unique, les 4 joueurs se rencontrent 1 fois en une ½ journée le jour de la date du Barrage.

Dans les deux derniers cas, à l'issue des rencontres, les 2 premiers joueurs sont qualifiés pour la finale départementale.

Article 4 –Engagement

4.1 - Formalités

-L'engagement doit être effectué par le responsable du Club (ou le joueur lui-même) en utilisant le courrier électronique mis à disposition sur le site de la ligue.

-Toutes les catégories du même mode de jeu se dérouleront le même jour.

-La période d'inscription pour chacun des tournois est indiquée sur la liste des tournois communiquée aux Clubs au début de la saison. Elle débute environ 19 jours avant le tournoi concerné, le lundi à 8h00 et se termine environ 7 jours avant, le dimanche à 20H00. Toute inscription reçue en dehors des dates prescrites ne sera pas prise en compte.

-Important : Comme la liste des engagés n'apparaît pas instantanément sur le site, en cas d'inscription dans les dernières 48H de la période (vendredi ou samedi), il est prudent de prévenir en même temps par courriel le Responsable Format du tournoi.

-Indiquer votre Numéro de Téléphone personnel. (Intempéries)

-Modification du lieu de la compétition possible mais pas de la date, sauf en cas d'intempéries. (Décision du Responsable Formats)

4.2 - Joueur forfaits

-A partir du mardi 12H00 de la semaine du tournoi, le joueur qui déclare forfait sans motif reconnu valable est suspendu pour le prochain tournoi correspondant à sa catégorie, dans lequel il est engagé et retenu (quelle que soit la discipline). Cette suspension ne peut pas faire l'objet d'un appel devant la Commission de Discipline du Comité Départemental.

4.3 - Ordre des inscriptions pour le premier tournoi de la saison

Sont prioritaires dans l'ordre suivant :

-Les joueurs classés dans la catégorie du mode de jeu concerné.

-Les joueurs de catégorie immédiatement inférieure, ne pourront plus participer aux compétitions de leur catégorie initiale.

4.4 - Ordre des inscriptions pour les Tournois suivants

Sont prioritaires dans l'ordre suivant :

-Les joueurs ayant des points au classement permanent.

-Les joueurs classés dans la catégorie du mode de jeu concerné.

-Les joueurs de catégorie immédiatement inférieure, ne pourront plus participer aux compétitions de leur catégorie initiale, seulement pour que le Responsable Format puisse constituer une Poule de 3.

-Un joueur ne peut pas faire le 3^{ème} Tournoi s'il n'a pas participé à un des deux premiers Tournoi.

Article 5 - Direction de Jeu - Arbitrage

-La direction de jeu est à la charge du Club organisateur qui peut se rapprocher du responsable des tournois pour des conseils ou assistance.

-En cas de poule unique, l'arbitrage est à la charge du club organisateur. Dans les autres cas, le tournoi se déroule en auto-arbitrage. C'est à dire que chaque joueur engagé et retenu doit arbitrer et marquer un match selon le planning prédéfini. Tout joueur qui ne respectera pas cette clause sera obligatoirement exclu du tournoi et suspendu pour le prochain tournoi correspondant à sa catégorie quel que soit le mode de jeu où il est engagé et retenu. Cette suspension et cette exclusion ne peuvent pas faire l'objet d'un appel devant la Commission de Discipline du Comité Départemental.

-Tout joueur qui ne s'est pas présenté 10 minutes après l'annonce de son match est DISQUALIFIE. Il est déclaré forfait général. Tous ses matchs déjà joués sont annulés. Néanmoins, les performances de ses adversaires sont retenues pour calculer uniquement une moyenne.

-Un joueur en retard de plus de 10 minutes ne pourra prétendre participer à la séance d'essai des billards.

-En cas de retard supérieur aux délais autorisés ou en cas d'abandon en cours de compétition, le joueur est suspendu pour le premier tournoi correspondant à sa catégorie quel que soit le mode de jeu dans lequel il est engagé et retenu. Cette suspension ne peut pas faire l'objet d'un appel devant la Commission de Discipline du Comité Départemental.

Article 6 - Intendance et droit de table

-Le ou les club (s) organisateur (s) est (sont) responsable (s) de l'intendance durant toute la compétition. A raison d'une poule par billard, la compétition se déroule dans autant de clubs que nécessaire.

-Les joueurs licenciés dans un club sont dispensés de droit de table (mesure de réciprocité). Tout joueur indépendant devra s'acquitter d'une somme de cinq Euros représentant les droits de table.

Article 7 - Convocation des joueurs

-La liste des joueurs retenus, est arrêtée définitivement par le Responsable des tournois le mardi qui précède la compétition. La liste est publiée sur le site Internet de la Ligue et est également transmise aux Clubs des joueurs retenus. Cette publication vaut office de convocation officielle.

Article 8 - Suivi sportif

-La gestion sportive du tournoi doit être assurée à l'aide d'un support informatique. Les organisateurs doivent disposer d'un micro-ordinateur type PC équipé d'un logiciel Microsoft Excel 97 minimum. Le Secrétariat du Comité Départemental fournit aux organisateurs un programme à cet effet, qui sera le seul support valide d'enregistrement et de transmission des résultats. Ce fichier, complété au cours du tournoi, doit être renvoyé dans les 48 heures au responsable des tournois.

-Le club organisateur doit saisir les résultats sur FFB SPORTIFS.

-Une fiche d'incident (annexe 2) est à la disposition du directeur de jeu. En cas de nécessité ce document est à faire remonter, par courriel au responsable format.

-Le Responsable des tournois gère le classement permanent de son circuit.

-La Commission Sportive du CD 62 Artois est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.

Article 9 - Déroulement du tournoi

-Chaque poule se joue sur un seul et même billard. Il faut donc que le nombre de billards mis à disposition, soit égal au nombre de poules constituées.

De ce fait, le nombre de clubs sollicités pour l'organisation, dépendra du nombre de billards disponibles dans les clubs concernés.

MATCH - NON DES JOEURS - HORAIRES JOUR

Match	Noms des Joueurs	Horaires	Jour
1 ^{er} Tour	JOUEUR 1 / JOUEUR 2	08H50 – 09H50	Samedi
2 ^{ème} Tour	TÊTE DE SERIE / PERDANTS MATCH 1	10H10 – 11H10	Ou
3 ^{ème} Tour	TETE DE SERIE / GAGNANT MATCH 1	11H30 – 12H30	Dimanche

Les horaires sont donnés à titre indicatif.

Les matchs se jouent en non-stop.

9.1 - Disciplines retenus pour les tournois

* Toutes les disciplines seront retenues à partir de la saison 2014-2015

9.2 - Distances

Le principe retenu est celui figurant dans le Code Sportif FFB, à savoir distance complète

*Voir Tableau des catégories

9.3 - Nombre de tournois et classement

-Au maximum, 3 tournois par catégorie et discipline seront organisés au sein du demi CD62 Artois.

-Ils donneront lieu, et ce dans chacune des catégories concernées, à la rédaction et la publication (sur le site web de la ligue) d'un classement Ranking cumulé faisant état des performances et des points acquis par chacun des participants dans les disciplines concernées.

Article 10 - Classement final

-A l'issue du dernier tournoi de chaque discipline, le responsable des tournois établira et publiera (sur le site web de la ligue), un classement final selon les dispositions suivantes :

-Les 3 tournois sont retenus (pour chacun des participants) pour le classement Ranking Final.

Article 11 - Qualification

11.1 - Tournois Artois

-En cas de poule unique, les deux premiers joueurs sont qualifiés pour la finale départementale.

- Si il y a 5 joueurs aux Ranking à la suite du second Tournoi, les 2 premiers au Ranking Final sont qualifiés pour la Finale CD62

-A partir de 6 joueurs, le 1^{er} du Ranking est qualifié pour la FINALE CD62, les 4 joueurs suivant sont retenus pour le Barrage Artois.

11.2 - Barrage Artois :

L'ordre des joueurs est établi ainsi :

Joueur 1 = 2^{ème} du Ranking.

Joueur 2 = 3^{ème} du Ranking.

Joueur 3 = 4^{er} du Ranking.

Joueur 4 = 5^{ème} du Ranking.

Le premier joueur remplaçant, prend la place du joueur 4, les autres joueurs montent d'un cran. Et ainsi de suite si plusieurs joueurs remplaçants.

04/08/2014

1er tour de jeu :

Joueurs 1 contre Joueurs 4

Joueurs 2 contre Joueurs 3

Si deux joueurs du même club, ils se rencontrent au premier tour.

2ème tour de jeu :

Les deux gagnants

Les deux perdants

3ème tour de jeu :

Matches Restants

-Les deux joueurs de l'Artois qualifiés rencontreront les deux joueurs du Maritime qualifiés pour la finale CD62 à 4 joueurs.

11.3 – Finale Départementale du Pas de Calais :

-Au cas où un joueur est qualifié en Finale dans 2 catégories du même mode de jeu, il jouera d'office dans la plus forte.

-Toutes les Finales CD62 se déroulent le dimanche matin, avec 4 joueurs.

-Convocation des joueurs à 8h30 (échauffement). Début des matchs à 9h00.

-Les matchs des finales se déroulent en distance complète, suivant le tableau des catégories.

-Chaque joueur rencontre les 3 autres joueurs.

-Le vainqueur sera déclaré Champion du CD 62. Les 2 premiers seront qualifiés pour la finale de ligue qui se déroulera à 4 joueurs (2 du CD 62 et 2 du CD 59).

-A noter que si un 1/2 CD ne pouvait présenter un nombre suffisant de joueurs l'autre 1/2 CD fournira un 3ème joueur, voire un 4^{ème}

La Commission Sportive Artois.